

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A2 C.A.T. SARL

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 31

Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 2 21

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens intracommunautaires }		215		214		
	services *		217		218	82 660	103 565
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	82 661	103 566
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 873	1 797
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(70)	(50)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier 15 876 - immobilier)				242	40 931	53 070
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 648		244	2 964	2 906
	Rémunérations du personnel *				250	30 000	38 883
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	18 194	18 039
	Dotations aux amortissements *				254	257	308
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259				262	1	1
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	94 149	114 954
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(11 488)	(11 388)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290	20 417	18 000
	Charges financières (V)				294		0
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347				300	4 128	639
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	1 708	1 721
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	3 093	4 251
RÉINTÉGRATIONS	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	3 093	314
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	5 749	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 544	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986			Zone franche urbaine (44 octies A) 987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981			Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989			
	Divers dont ZFA NG (44 quater octies) 345			Investissements outre-mer 344			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
				Zones de développement prioritaire (44 septies) 993			
				Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127			
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			
				Créance due au report en arrière du déficit 346			
DÉDUCTIONS							
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	11 386	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	11 386	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

certifié conforme En Euros, le 06/01/2024

SARL Cabinet Eric PUBILL

A2 C.A.I.

E.U.R.L. au capital de 2 500 €
Siège social : 30 rue des Acacias (31150) GRATENTOUR
R.C.S. TOULOUSE 532540655

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE

Le 26 Septembre 2023 A 17 H 00

L'an 2023, le vingt six septembre,
à Gratementour,

Monsieur Baptiste DEMERSSEMAN,
Propriétaire de l'intégralité des parts composant le capital social, intégralement libéré, de la Société " EURL A2
C.A.I. ", agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société,

- I -

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la Société, Monsieur Baptiste DEMERSSEMAN, associé unique, a établi et arrêté
les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023 et a établi le rapport
de gestion sur les opérations de cet exercice.

- II -

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,
l'affectation du résultat de cet exercice,
la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
la rémunération du gérant,
les pouvoirs en vue des formalités.

- III -

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023 approuve les
comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de
3 093,42 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport
de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 3 093,42 € comme suit :

- en intégralité au compte « autres réserves »,	3 093,42 €
total égal au bénéfice réalisé, soit	<u>3 093,42 €</u>

Conformément à l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué
au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- IV -

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confirme en tant que de besoin le montant de la rémunération brute attribuée au titre de l'exercice à Monsieur Baptiste DEMERSSEMAN, s'élevant à 30 000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve ledit rapport ainsi que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, pour se conformer aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce des comptes et documents sociaux obligatoires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

- V -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Baptiste DEMERSSEMAN



A2 C.A.I. SARL

30 rue des Acacias

31150 GRATENTOUR

ANNEXE DU 01/04/2022 AU 31/03/2023



certifié conforme, le gérant.

SARL Cabinet Eric PUBILL

82 rue de Fenouillet

BP 82402

31200 TOULOUSE

05.61.13.59.59

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Evaluation des matières et marchandises	3
Produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 64 355.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 82 660.44 Euros et dégageant un bénéfice de 3 093.42 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Pas de fait caractéristique à signaler

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	89		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 191		
Matériel de transport			3 814
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	583		
TOTAL	1 774		3 814
TOTAL GENERAL	1 863		3 814

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			89	89
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		749	442	442
Matériel de transport		3 596	219	219
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			583	583
TOTAL		4 345	1 244	1 244
TOTAL GENERAL		4 345	1 333	1 333

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	89			89
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	602	1	161	442
Matériel de transport		61	56	5
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61	195		256
TOTAL	663	257	217	703
TOTAL GENERAL	752	257	217	792

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1				
Matériel de transport	61				
Matériel de bureau informatique mobilier	195				
TOTAL	257				
TOTAL GENERAL	257				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	7 827	7 827	
Taxe sur la valeur ajoutée	901	901	
Charges constatées d'avance	473	473	
TOTAL	9 201	9 201	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	294	294		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 663	2 663		
Impôts sur les bénéfices	1 708	1 708		
Autres impôts taxes et assimilés	618	618		
Groupe et associés	15 253	15 253		
TOTAL	20 536	20 536		

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	3 281
Total	3 281

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	473
Total	473

Désignation de l'entreprise A2 C.A.I. SARLNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 30 rue des Acacias31150 GRATENTOURNuméro SIRET * 5 3 2 5 4 0 6 5 5 0 0 0 2 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 2 3</u>	<u>3 1 0 3 2 0 2 2</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
		89	89		
	Immobilisations corporelles *	028	030	541	1 111
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	541	1 111
		1 333	792		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	440	370
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	7 827	14 706
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	901	7 287
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	54 173	44 501
	Charges constatées d'avance *	092	094	473	2 236
	Total II	096	098	63 814	69 100
		63 814			
	Total général (I+II)	110	112	64 355	70 211
		65 147	792		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 500	2 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		250	250
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	37 976	
	Report à nouveau	134			33 725
	Résultat de l'exercice	136		3 093	4 251
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		43 820	40 726
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		294	48
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	15 253	20 242	29 437
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		20 536	29 485
	Total général (I + II + III)	180		64 355	70 211
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 814
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	20 417

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme, le gérant.

En Euros.

SARL Cabinet Eric PUBILL